

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

LE PRÉSIDENT DU CICR ET LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE UNE EXPÉRIENCE DE TROIS ANS

par **Eric Martin**
Ancien président du CICR

Ayant achevé une carrière académique, au cours de laquelle j'ai occupé les fonctions de Recteur de l'Université de Genève et de Doyen de la Faculté de médecine, j'ai été appelé, en 1973, à présider le CICR pour une période que je savais limitée à trois ans. J'avais à assumer cette tâche en collaboration étroite avec M. Roger Gallopin, placé à la tête du Conseil exécutif. Ce système de double présidence, introduit à cette date, n'a pas été maintenu après 1976. Ce délai de trois ans et les conditions liées à mes fonctions imposaient une limite à mes initiatives et à mes ambitions.

N'ayant jamais fait partie du CICR, j'avais sans tarder à m'initier à ses tâches et sa structure, à sa situation dans le monde et aux problèmes immédiats à résoudre. A mon actif, à vrai dire assez modeste, j'avais l'expérience de la présidence de la section genevoise de la Croix-Rouge et l'appartenance pendant plusieurs années au Comité central de la Croix-Rouge suisse. J'avais donc une petite connaissance des Sociétés nationales et de leurs activités. En outre, premier médecin à présider le CICR, j'étais décidé à recréer au sein de l'Institution une division médicale, à donner de l'importance à la préparation des délégués médecins et à la mise au point d'une logistique médicale dans les actions sur le terrain.

L'apport des Sociétés nationales

Un de mes premiers objectifs a été d'entrer en contact avec les responsables des Sociétés nationales; j'ai eu beaucoup de plaisir à les recevoir au siège du CICR et à leur rendre visite chez eux.

La préoccupation de bien connaître les Sociétés nationales était liée à un souvenir bien précis: celui que me laissait le manque d'intérêt manifesté par le CICR à l'égard de la Croix-Rouge suisse au moment où je faisais partie de son comité. J'avais trouvé cette situation regrettable et difficilement justifiable.

Ayant bénéficié de nombreuses invitations des Sociétés nationales, à l'occasion d'événements importants ou de réunions annuelles, j'ai voyagé surtout en Europe à l'Ouest comme à l'Est, en Amérique du Sud, un peu en Afrique et en Asie.

Le président du CICR a beaucoup à apprendre des Sociétés nationales, en les voyant à l'œuvre, sur le terrain, dans les activités qui leur sont propres. La première constatation que j'ai faite, c'est la présence dans tous les pays, d'hommes et de femmes très motivés dans leur engagement, animés d'un réel esprit de Croix-Rouge. Il y a partout des personnes qui généreusement se mettent au service du prochain; dans l'égoïsme qui domine le monde, elles sont le levain dans la pâte.

La seconde expérience que j'ai faite a été de constater la diversité des activités des Sociétés nationales. Dans chaque pays, elles ont une orientation particulière: participation à l'éducation sanitaire, aux diverses formes des services de santé, organisation de dispensaires, formation d'infirmières ou de volontaires, gestion d'hôpitaux, mise sur pied des services de transfusion sanguine, aide aux personnes âgées, etc., etc. Les commentaires de M. Tansley et du D^r Dorolle¹ au sujet de cet éventail d'activités ne sont pas très favorables. Certes, leur rendement apprécié quantitativement, selon les normes de l'OMS, peut paraître insuffisant, mais ces critères ne semblent pas pouvoir leur être appliqués sans autre. L'esprit qui anime les formations de la Croix-Rouge, l'importance du travail bénévole, la disponibilité des « activistes », la qualité de leur engagement, le contact humain, sont des valeurs qui ne se laissent pas « quantifier » au moyen d'études de rendement. A une époque où l'on proclame l'importance des relations humaines et où l'on constate leur carence, l'intervention de la Croix-Rouge me paraît souvent irremplaçable.

Une troisième expérience a été de remarquer combien les Sociétés nationales sont différentes quant à leur importance, leur rayonnement et leur place dans la communauté. Certaines sont omniprésentes, complémentaires de toute action sanitaire, répandues dans tous les pays; d'autres sont plus modestes, à la recherche d'un nouveau souffle et peut-

¹ *Réévaluation du Rôle de la Croix-Rouge*, étude dirigée par D. D. Tansley. Document de référence N° 4: *Sociétés nationales de la Croix-Rouge, Santé et Bien-être social*, par le D^r M. Dorolle, Genève, 1975 (Rééd.).

être trop limitées dans leur recrutement à une certaine élite sociale. Enfin, d'autres Sociétés nationales rencontrent une réelle incompréhension de la part des autorités et luttent pour leur existence.

Le charme et la valeur des visites du président du CICR aux Sociétés nationales résident dans le contact direct qu'il peut établir avec les dirigeants, mais bien aussi avec les membres actifs des sections locales. J'ai participé souvent à des séances solennelles et j'ai eu l'occasion d'y prendre la parole; mais les souvenirs les plus agréables que je garde sont liés à des repas sympathiques à la campagne, en Hongrie par exemple, ou sous la tente dans le désert de Mauritanie, dans une ferme coopérative d'URSS, ou à la mairie d'une commune bulgare... Ainsi s'établissaient, en dehors de tout protocole et en toute simplicité, des contacts utiles et s'engageaient des conversations sans arrière-pensée.

Une quatrième expérience doit être mentionnée: c'est de voir l'estime dans laquelle est tenu le CICR, estime dont bénéficie son président. Nouveau venu dans le monde de la Croix-Rouge internationale, j'ai été partout très cordialement reçu par les membres des Sociétés nationales qui, parfois, s'ils n'étaient pas très au clair sur les tâches exactes de l'Institution que je présidais, en savaient assez pour nourrir un sentiment de considération à l'égard d'une Institution dont ils avaient beaucoup entendu parler et qui incarnait pour eux l'idéal de la Croix-Rouge.

Le message du président du CICR

Si mon premier but était d'apprendre à connaître les Sociétés nationales, d'établir des liens personnels avec les dirigeants, j'avais en même temps à cœur de leur présenter la personnalité et l'activité du CICR, les problèmes qui se posent quotidiennement, les succès qui sont à son actif et les échecs qu'il ne peut éviter. J'avais à expliquer pourquoi le CICR n'intervenait pas plus souvent dans les journaux pour protester, pour prendre position dans les cas de violation des Conventions de Genève. Je devais insister sur son devoir d'être présent auprès des victimes. Si nous n'apparaissions pas plus fréquemment dans l'officialité et dans la presse, il n'en demeurerait pas moins que nos démarches, nos protestations faites auprès des gouvernements étaient constantes, énergiques et persuasives.

Lorsqu'on n'a pas vécu au siège du CICR, on ne sait absolument pas l'importance de son activité dans le monde, la réalité de sa présence dans toutes les régions du globe où règnent des tensions politiques et des menaces de conflits; on n'a pas conscience de l'ampleur et de la gravité des problèmes à résoudre, de l'urgence des décisions. Lorsqu'une crise

imprévue et subite réclame l'envoi de collaborateurs, c'est toujours pour le CICR une difficulté qu'il faut vaincre dans un laps de temps très court. Aussi le CICR voue-t-il au recrutement, à la formation de ses délégués, un soin tout particulier. J'ai également insisté sur le fait que l'urgence de ces décisions, l'unité d'une doctrine à maintenir, l'exclusion de toute appréciation politique, justifient que le CICR soit composé exclusivement de citoyens suisses.

Partout où il y a des conflits ou des menaces de conflits, les délégués du CICR sont sur le terrain, attentifs et actifs, en contact avec le siège ou parfois seuls, obligés de prendre des décisions importantes. Leur responsabilité est immense. Si des erreurs sont commises, il faut se rendre compte des conditions dans lesquelles leur travail s'accomplit.

Si le CICR s'emploie à faire respecter les conventions humanitaires, son action se développe aujourd'hui dans des domaines où il doit faire valoir son droit d'initiative, en particulier au profit des détenus politiques. Je pense que cette tâche deviendra toujours plus importante pour lui, mais, dans cette entreprise, il se heurte très souvent à la résistance des Etats et des gouvernements, qui n'acceptent pas l'intervention d'une institution, même humanitaire, portant atteinte à leur souveraineté nationale.

J'ai souvent exposé dans quelles conditions ont été prises certaines décisions du CICR, parfois contestées. J'ai cherché à redresser les malentendus, à justifier les points de vue de notre Institution qui, au service des victimes, ne peut se laisser influencer par des appréciations politiques. Ce langage est souvent difficile à comprendre de la part des responsables des Sociétés nationales, hommes de bonne volonté, mais qui, malgré leur effort d'impartialité, sont engagés dans l'action et ne peuvent se libérer complètement d'une appréciation politique de la situation.

Il m'a paru également indispensable de montrer que le CICR n'est pas une officine où s'élaborent des textes juridiques impossibles à appliquer dans la pratique, mais qu'il est composé d'un groupe d'hommes qui, s'inspirant de leurs expériences acquises sur le terrain, cherchent à en faire profiter les victimes des conflits. Les circonstances dramatiques dans lesquelles les décisions doivent être prises sont souvent une explication suffisante aux erreurs qui ont pu être commises.

Responsabilité des Sociétés nationales

Le président du CICR a également à orienter les Sociétés nationales sur leurs responsabilités et leurs tâches en cas de guerre ou de troubles intérieurs, et sur la collaboration qui doit s'engager entre les délégués du

CICR et les Sociétés nationales. Dans de nombreuses circonstances, l'apport des Sociétés nationales dans une action commune a représenté une aide considérable pour le CICR. Sans cet appui, il n'aurait pas pu remplir sa tâche. Il est important d'exprimer ici la reconnaissance du CICR aux Sociétés nationales qui se mettent à sa disposition chaque fois que l'on fait appel à elles.

Lorsque le président du CICR s'adresse aux Sociétés nationales, il doit être l'apôtre du droit humanitaire. Son plaidoyer difficile, ardu, a parfois peu d'écho au sein d'une Société nationale tournée vers les activités pratiques. Mais le CICR est le défenseur des Conventions de Genève. C'est souvent une tâche ingrate; les Conventions toutefois restent lettre morte si elles ne sont pas bien connues dans les Ministères, au sein des Forces Armées, si les Sociétés de la Croix-Rouge ignorent ce qu'elles leur imposent.

Le CICR et la Ligue

Dans mes relations avec les Sociétés nationales, j'ai eu le privilège d'entretenir des rapports très amicaux avec M. Henrik Beer, le Secrétaire général de la Ligue, ainsi qu'avec ses principaux collaborateurs. Tout au long de ma présidence, j'ai eu le grand souci de garder un contact étroit avec la Ligue et son président, et de chercher à dissiper les petites difficultés qui pouvaient survenir. Il est « impensable » que, devant les Sociétés nationales, les représentants du CICR et de la Ligue n'apparaissent pas parfaitement unis dans le même désir de collaborer à la réalisation d'une action commune, et dans le même respect de l'Idéal.

Trois ans pour un nouveau président du CICR, c'est court, mais c'est suffisant pour qu'il mesure, d'une part la grandeur de l'Idée, et qu'il apprécie, d'autre part, l'immense bonne volonté de tous ceux qui, dans le monde, œuvrent pour elle.

Eric MARTIN
Ancien président du CICR
